

LE BOURG - LE RUEL - LE CHRIST - SAUSSETTE - PETIT SAUSSETTE - LES TUILIERIES
LE QUONIAM - CONNEBOT - RAYON - LES BUTTES DE ROSNE



HARAVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

Édito



**Le Maire,
Françoise WILTZ**

Madame, Monsieur,

Je vous invite à travers ce bulletin à prendre connaissance des principales réalisations de l'année écoulée et des projets pour les années à venir qui ont été présentés en détail et illustrés lors de la cérémonie des vœux le 14 janvier dernier. Ce fut aussi un moment de convivialité, toujours apprécié des habitants d'Haravilliers et des invités, que je remercie vivement de leur présence.

Depuis quelques jours, la nature nous annonce le printemps : les perce-neiges, les crocus, les primevères montrent leur nez... C'est le moment aussi « d'éclore » pour le nouveau site d'Haravilliers. Alors, à partir du 22 mars, vous pourrez vous connecter sur www.haravilliers.com pour avoir toutes les informations concernant la vie de votre village et notamment les différentes manifestations organisées par la municipalité ou les associations. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui, bénévolement, participent à la vie de notre village pour en améliorer la qualité.

**Bien cordialement
Françoise WILTZ**

Mairie d'Haravilliers

28 rue de la Mairie
95640 Haravilliers
Tél : 01 30 39 74 02,
Fax : 01 30 39 78 16
commune.haravilliers@orange.fr
www.haravilliers.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 14h à 18h30
Mardi : 9h à 12h et de 15h30 à 18h30
Mercredi : 14h à 18h30
Vendredi : 14h à 17h

LES RÉALISATIONS 2016

- Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- Remise en état du lavoir du Quoniam et installation d'un banc
- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue de la Fontaine à Rayon
- Installation à l'aide d'un robot de manchons en inox dans les canalisations d'eaux pluviales, là où des racines d'arbres s'étaient installées afin de faciliter l'évacuation des eaux pluviales notamment en périodes de fortes pluies ou d'orages.
- Travaux de réfection de la chaussée sur des cheminements communaux : le chemin des Hautes Bornes et la place de la Montagne Aigüe au Ruel, l'impasse de la Petite Ferme et l'impasse de la Mare au Quoniam.
- Taille de très grands arbres sur la D22 au carrefour du Christ.
- Travaux d'élargissement de la route entre Haravilliers et Arronville effectués par le Conseil départemental.
- Déplacement de la limite séparative de la crèche pour améliorer la surveillance des petits et donc améliorer la sécurité à la demande des services départementaux de la petite enfance.
- Rachat d'une bande de terrain le long de la crèche pour planter une haie afin d'isoler un peu plus les enfants des terres cultivées. La plantation de la haie réalisée par l'Association VIE a été financée par la Communauté de Communes.
- Démarrage de la procédure de refonte du cimetière avec la mise en sécurité de 4 tombes dites « en péril » et le repérage d'une cinquantaine de tombes en état d'abandon.
- Installation d'un banc dans le cimetière.
- Entretien du cimetière, des trottoirs, des rues, des chemins et des espaces verts sans produits de traitement depuis maintenant deux ans. Avec l'aide du Parc Naturel Régional du Vexin (PNR) et du syndicat du Sausseron, nous avons investi dans du matériel facilitant la tâche du personnel notamment un pousse-pousse à lame large qui permet de biner plus rapidement, une cloche de protection à adapter sur la débroussailleuse pour nettoyer les pavés et deux sarcloirs.
- Réalisation de travaux intérieurs dans les bâtiments communaux par les employés communaux : l'isolation et la peinture de la cuisine du gymnase ainsi que la peinture de certains murs de la salle polyvalente.
- Installation de deux portes extérieures à la garderie périscolaire et au centre de loisirs pour plus de sécurité et une meilleure isolation thermique subventionnées par le Conseil départemental.
- Installation de tableaux numériques dans les écoles de Berville et Haravilliers subventionnés par l'Etat.
- Signature d'une convention avec la commune de Berville qui nous permet de mettre à disposition

nos employés communaux et réaliser ainsi des travaux d'entretien avec l'épareuse par exemple ou des travaux divers d'entretien souvent liés à l'école. Nous prévoyons d'étendre cette collaboration qui rend service à Berville et vient alléger nos charges de personnel.



LES PROJETS 2017/2018

- Aménagement du Chemin du Trou Chaud en amont pour limiter l'érosion et les inondations au Ruel (Subvention des Conseils départemental et régional).
- Travaux d'accessibilité du parvis de la mairie avec une mise à niveau et une réfection du mur de soutien (Subvention de l'Etat et du PNR).
- Réfection du toit de l'église suite à l'envoi de tuiles en mars 2016 financée par notre assurance.
- Dans l'attente des propositions de l'architecte pour l'église, nous pensons retirer les étais de la tourelle, fabriquer une porte grillagée afin de permettre une meilleure aération et évacuer de la terre côté sud le long du mur de soubassement pour limiter l'infiltration de l'humidité.
- Elaboration d'un nouveau règlement du cimetière.
- Matérialisation des places de stationnement au bas du Chemin du Trou Chaud au Ruel et au Connebot.
- Achat d'une balayeuse.
- Aménagement des bas-côtés de la route allant de Rayon au Quoniam avec un système de canalisation des eaux pluviales et de source.
- Réfection de la peinture de la classe maternelle subventionnée par le Conseil départemental.

Certains de ces projets, eu égard leur coût, ne pourront être réalisés qu'à partir du moment où ils pourront être subventionnés en partie par nos partenaires financiers (Etat, Région, Département...)

CIMETIÈRE

Les membres de la commission, accompagnés de Madame le Maire, d'un adjoint et d'un conseiller ont procédé, début décembre 2016, à l'apposition de panneaux sur une cinquantaine de monuments informant de leur état d'abandon constaté.

Il est rappelé que le délai de 3 ans commence à courir à cette date pour permettre aux familles concernées de contacter la mairie qui les informera des mesures à prendre, en vue de leur éviter une procédure de reprise de la concession par la municipalité.

Nous associons à ces travaux tous les habitants qui sont susceptibles de nous communiquer des renseignements en vue des recherches concernant telle ou telle concession abandonnée.

Enfin, il reste à finaliser la numérisation du plan du cimetière et l'élaboration d'un nouveau règlement de cimetière.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Comme le rappelle l'article L. 121-1 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable l'équilibre entre le développement urbain maîtrisé, l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels.

Le PLU en vigueur depuis le 13 décembre 2007, a été adapté par la Modification Simplifiée suite à la loi ALUR, portant essentiellement sur la largeur des accès et des voies desservant les terrains constructibles, les emprises au sol des constructions et le pourcentage de terrain à maintenir en pleine terre pour permettre la rétention des eaux pluviales à la parcelle et favoriser le maintien de la nature et de la biodiversité en milieu urbain.

L'ensemble des documents de la Modification Simplifiée a été porté à la connaissance du public au dernier trimestre 2016 et n'a appelé aucune remarque du public. La Modification simplifiée a été adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 décembre 2016.

FINANCES COMMUNALES 2016

Les recettes de notre commune pour l'année écoulée ont subi une diminution de plus de 30 000 € par rapport à l'exercice précédent, soit près de 6,8%.

Cette diminution de nos ressources est le résultat de la diminution des dotations de l'Etat.

Il convient d'ajouter à cette baisse une diminution de plus de 11 000 €, soit 1,5%, des recettes fiscales attendues que nous avait communiquée la Trésorerie et que nous avons, par conséquent portée au budget 2016.

La vigilance avec laquelle le conseil a assuré la maîtrise des dépenses, tant de fonctionnement que d'investisse-

ment, au long de l'année écoulée, va heureusement se traduire par le maintien de l'équilibre de nos finances. Le solde excédentaire, par rapport au budget, qui reste à approuver par le conseil, et bien que légèrement inférieur au précédent, permettra de procéder, sans trop d'inquiétude, à l'élaboration du prochain budget.

Par ailleurs notre endettement a continué de diminuer, le taux communal se situant, à présent, en dessous de 300 € par habitant et à un niveau très inférieur à la moyenne régionale, sans parler de la dette publique qui approche les 34 810 €.

Enfin, malgré une conjoncture préoccupante et des prévisions de recettes à la baisse, il n'est, à ce jour, pas envisagé d'augmentation de taux de notre fiscalité communale.

Le lait à la ferme

Vente de lait au distributeur de la ferme d'Haravilliers :

- du mardi à 16h au mercredi à 16h
- du vendredi à 16h au samedi à 16h.

Retrouvez toute l'actualité de la ferme et des recettes sur sa page facebook :

<https://www.facebook.com/DistributeurLaitFerme-Haravilliers/>

Recette de la TEURGOULE (Normandie)



Mélanger dans une terrine allant au four :

- 2 litres de lait cru de ferme
- 200g de riz rond (le laver à l'eau froide)
- 200g de sucre
- Une bonne pincée de sel fin
- Un quart de cuillère à café de cannelle

Mettre la terrine au four à 125° pendant 3 heures. Remuer une à deux fois pendant les deux premières heures de cuisson. Servir tiède ou froid.

LE TRI SÉLECTIF : UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT

SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) :
<http://smirtomduvexin.free.fr/>

Trier nos déchets en vue du recyclage nous permet de réduire la part des déchets à incinérer, de mieux prendre en compte les questions environnementales et de favoriser l'économie de matières premières et de ressources naturelles.

Pour s'assurer de la qualité du tri, le SMIRTOM contrôle régulièrement les points de collecte (foyers) afin de mettre en place des actions de communication ciblées et immédiates. En 2016 le suivi de tournée a eu lieu entre le 13 juillet et le 10 août. Deux « ambassadeurs de tri » précèdent le camion de collecte le jour de ramassage des bacs jaunes et bleus. Tous les bacs sont contrôlés.



LES RÉSULTATS DE NOTRE COMMUNE

DONNÉES GLOBALES

■ **Taux de participation des habitants : 62 %** (moyenne des 17 communes contrôlées en 2016 : 49.6 %) Ce résultat est supérieur à la moyenne constatée sur le syndicat. Lors du contrôle, plus de la moitié des foyers a au moins sorti un bac de collecte sélective.

■ **Qualité moyenne de la collecte sélective : 1.06** (moyenne des 17 communes contrôlées en 2016 : 0.90. La qualité de tri des déchets collectés sur la commune

d'Haravilliers est supérieure à la moyenne constatée sur le syndicat.

Ces deux indicateurs montrent :

La bonne adhésion des habitants au programme de tri sélectif ;

L'assimilation des consignes de tri en vigueur, malgré des erreurs de tri récurrentes, notamment concernant les plastiques.

BACS JAUNES :

En moyenne, sur l'ensemble de la commune, près des trois quarts des bacs jaunes étaient sortis lors de notre passage, avec un taux de remplissage élevé. La fréquence de collecte et les dotations semblent donc adaptées aux besoins des habitants.

Les erreurs concernent très souvent les plastiques. Nous vous rappelons que nos filières de reprise n'acceptent que les bouteilles et les flacons en plastique.

De ce fait, les emballages plastiques suivants doivent être jetés avec les ordures ménagères :

■ Sacs et films plastiques,

■ Pots de yaourt et de produits laitiers en général,



■ Boîtes et barquettes en plastique (glace, œufs, jambon, viande, ...),

■ Pots et barquettes de jardinage,

■ Polystyrène...

Le remplissage des bacs peut par ailleurs être optimisé, par exemple **en compactant les bouteilles** ou en aplatisant les cartons. Cependant, **il ne faut pas imbriquer les déchets** qui, une fois tassés dans le camion, ne peuvent plus être séparés.

BACS BLEUS :

En moyenne, sur l'ensemble de la commune, environ un cinquième des bacs bleus était sorti lors de notre passage, avec un taux de remplissage moyen. La fréquence de collecte et les dotations semblent donc adaptées aux besoins des habitants.

Des erreurs ont tout de même été relevées, notamment en ce qui concerne les déchets suivants, qui doivent être jetés avec les ordures ménagères :

■ Films plastiques entourant les revues,

■ Enveloppes,

■ Papier blanc,

■ Livres,

■ Cahiers,

■ Pages jaunes et pages blanches.

De la cartonnette a également été trouvée dans quelques bacs bleus : ce déchet recyclable est à déposer dans le bac jaune.

CONCLUSION

Les résultats obtenus sur la commune d'Haravilliers sont globalement satisfaisants. Les efforts menés conjointement par la mairie et par le syndicat ont été bénéfiques. Toutefois, il subsiste quelques endroits où les consignes sont plus difficiles à faire respecter, notamment concernant les bacs jaunes.

L'équipe du SMIRTOM du Vexin se tient à la disposition des habitants pour répondre à leurs interrogations. Nous vous rappelons que les calendriers de collecte ainsi que des documents de communication (consignes de tri et autocollants à coller sur les bacs) peuvent vous être fournis afin d'améliorer le geste de tri.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 22 février 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que pour les demandes de passeports biométriques.

Chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département du Val-d'Oise équipée d'un dispositif de recueil, et non plus obligatoirement dans sa commune de résidence.

A compter du 1^{er} avril 2017, cette possibilité sera étendue à toutes les mairies équipées d'un dispositif de recueil sur le territoire national.

A compter de cette date, il sera désormais possible pour les usagers de faire une pré-demande de carte nationale d'identité en ligne en créant un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Dans ce cas, ils n'auront plus à renseigner de formulaire papier au guichet de leur mairie. Cela permettra de réduire leur temps de passage en mairie pour le dépôt de leur dossier. Le recueil de la demande de carte d'identité s'effectuera au moyen d'un dispositif spécifique, sécurisé, appelé «Dispositif de Recueil» (DR) déjà utilisé pour les demandes de passeport, et qui permet notamment de recueillir les empreintes pour le traitement de la demande.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite. Elles permettent également de réaliser conjointement une demande de carte d'identité et de passeport. Cependant, le dossier papier continuera à être accepté pour les administrés qui le souhaitent et disponible à la mairie d'Haravilliers. La mairie de Marines comptent parmi les mairies pouvant enregistrer les demandes de carte d'identité (et de passeport).



O'PHYTO

Les communes, depuis le 1^{er} janvier 2017, doivent être entretenues sans produits phytosanitaires. Notre commune a déjà, depuis plusieurs années, anticipé en partenariat avec le PNR cette obligation. Nous vous invitons à faire cette démarche pour l'entretien de vos jardins.

Le Parc naturel régional du Vexin français propose un **programme** riche et varié pour « **jardiner au naturel** » qui saura vous séduire.

Dans le jardin du musée du Vexin français à Théméricourt ou chez l'habitant, des **ateliers** et des **formations** sont proposés pour avoir un jardin en bonne



santé, savoir entretenir son verger, accueillir la petite faune ou cuisiner les plantes sauvages, agir au quotidien en jardinant sans pesticides pour préserver les ressources (eau, sol et biodiversité) pour un jardin plus respectueux de l'environnement.

Si vous souhaitez plus d'informations : site internet du Parc : www.pnr-vexin-fancais.fr
Réservations au 01 34 48 66 00 - Maison du Parc
 Musée du Vexin français 95450 Théméricourt

AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

A compter du **19 février 2017** et jusqu'au 31 janvier 2018, l'Etat accorde une aide pour l'acquisition d'un cycle neuf à pédalage assisté n'utilisant PAS de batterie au plomb.

Cette aide est attribuée aux personnes physiques majeures justifiant d'un domicile en France, aux personnes morales justifiant d'un établissement en France et aux administrations de l'Etat.

Son montant est fixé à 20 % du coût d'acquisition, hors options, toutes taxes comprises, sans être supérieur à 200€.

Les conditions d'attribution du Bonus dans le cadre de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique sont énoncées dans l'article D.251-2 du code de l'énergie. Elles sont les suivantes :

■ Une aide est attribuée à toute personne physique majeure justifiant d'un domicile en France ou à toute per-

sonne morale justifiant d'un établissement en France et à toute administration de l'Etat qui acquiert, au plus tard le 31 janvier 2018, un cycle **neuf** à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route.

■ Le cycle neuf à pédalage assisté acquis **n'utilise pas de batterie au plomb** et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

■ Une aide ne peut être versée qu'une seule fois à une personne physique, quel que soit le nombre de cycles à pédalage assisté neufs qu'elle acquiert.

■ Le versement de l'aide est exclusif de toute autre aide, quelle qu'en soit la nature, allouée par une collectivité publique.

La demande doit s'effectuer en remplissant un formulaire téléchargeable sur :

<https://portail-bonusvelo.asp-public.fr>

VIGNETTE CRIT'AIR

La vignette Crit'Air (ou certificat qualité de l'air) et les zones à circulation restreinte correspondantes ont été introduites le 1er juillet 2016.

La vignette Crit'Air, introduite le 1er juillet 2016 distingue en 6 catégories les véhicules.. Avec la mise en place de la vignette Crit'Air sont instaurées en France des « zones à circulation restreinte (ZCR) » ainsi que des « zones de protection de l'air » (à Grenoble par exemple). Seuls les véhicules disposant d'une vignette Crit'Air peuvent rouler dans ces zones.

La zone à circulation restreinte s'étend sur l'ensemble de Paris intramuros. Le boulevard périphérique ainsi que les bois de Boulogne et bois de Vincennes ne sont pas couverts par la zone, bien qu'ils fassent partie du territoire de la capitale.

Pour la commander, vous pouvez vous connecter sur <https://www.certificat-air.gouv.fr/>



Passage

Lieu d'accueil gratuit pour les jeunes de 13 à 25 ans.

A l'écoute :

- Des adolescents à partir de 13 ans seuls ou accompagnés,
- des jeunes adultes jusqu'à 25 ans,
- de leur famille.

Confrontés à des problèmes personnels, enjeux familiaux, difficultés scolaires, questionnements sur la santé en général... Comment ?

■ Sans rendez-vous, l'accueil est assuré par un travailleur social et / ou un(e) infirmier(e).

Pour ?

- Les petits soucis, les grandes difficultés, les projets, les doutes et les questions,
- Accompagner si besoin l'orientation vers une prise en charge extérieure.

VEXIN CENTRE AIDE



le site d'aide et de partage dédié aux habitants de la communauté de commune.

La CCVC a mis en place une plateforme internet d'aide et de partage entre habitants de la Communauté de Communes Vexin-Centre : www.vexincentraide.fr

14 rubriques d'offres et demandes de services sont actuellement en ligne :

- Aide informatique, internet
- Covoiturage
- Stages - Emplois
- Cours et soutien scolaire
- Recyclage - Dons d'objets
- Sports
- Bénévoles
- Garde d'animaux
- Ménages, travaux, jardinage
- Cuisine et gastronomie
- Séniors
- Ventes d'objets
- Garde d'enfants
- Musique

Inscrivez-vous gratuitement

Quand ?

- Chaque mardi de 16 heures à 18 heures.

Contact et renseignements : 10 bis boulevard Gambetta
95640 Marines Tél. : 01 30 17 42 05

Courriel : passage@ch-pontoise.fr

www.passage95.com



Association

« DONNONS DE L'ESPOIR À ENZO »

Enzo a toujours besoin de vous.

Pour permettre à ses parents de subvenir aux besoins financiers de la prise en charge quotidienne de son handicap et leur permettre d'acheter le matériel adapté, continuons à nous mobiliser en récoltant des bouchons de plastique.

4 dépôts possibles à Haravilliers :

- Mairie
- Ecole des Hameaux
- Centre de loisirs
- Crèche

mais également dans les centres commerciaux dans le Val d'Oise.

Un bouchon pèse 2 g . Une tonne de bouchons rapportent environ 250 €.

Vous pouvez également faire un don à l'Association pour aider Enzo et sa famille.

Mobilisez-vous, Enzo compte sur vous...





RÈGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

La circulation des véhicules s'avère parfois difficile à certains endroits de notre commune en raison du stationnement des véhicules en partie sur la chaussée. Nous vous demandons de bien vouloir faire attention, lorsque vous garez votre véhicule à laisser suffisamment

de place pour que les bus, camions-poubelles, engins de secours... puissent passer sans encombre et ce particulièrement dans les virages.

Merci également de respecter les limitations de vitesse pour la sécurité de tous, petits et grands.

ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement débutent et se dérouleront tout au long de l'année 2017.

Si vous n'avez pas encore fait de demande de réhabilitation de votre système d'assainissement non collectif, vous pouvez encore prendre contact avec le :

S.I.A.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome) – 14 rue du Heulme – 95640 MARINES

Tél. 01 30 39 65 31 – Portable 06 83 77 99 35

Email : Siaa2@wanadoo.fr

Attention, vous avez l'obligation de faire contrôler votre installation.

Depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, en cas de non-conformité de son installation d'assainissement non collectif à la réglementation en vigueur et de danger pour la santé des personnes ou risque environnemental avéré, le propriétaire doit faire procéder aux travaux indiqués par le document établi à l'issue du contrôle, dans un délai de quatre ans suivant sa notification.

Selon l'importance du risque sanitaire ou environnemental constaté, un délai inférieur à quatre ans peut être fixé par le maire (arrêté du 27 avril 2012 relatif au contrôle).

SECOURISME

Envie de vous former aux gestes de premiers secours ?

N'hésitez plus, nous vous proposons, pour les personnes (à partir de 13 ans) de participer à la formation initiale P.S.C.1 :



**Le dimanche 26 mars 2017
de 9h à 12h et de 13h à 18h à la mairie
d'Haravilliers**

Le tarif de cette formation est de 50 €. Pour les jeunes, collégiens, lycéens ou étudiants d'Haravilliers, le tarif est réduit à 20 € grâce à une participation financière de la commune. Le recyclage est gratuit.

Inscription en Mairie ou par email :

commune.haravilliers@orange.fr avant le 23 mars.

Agenda



- **26 mars 2017** : formation secourisme
- **28 mars 2017** : randonnée pédestre (matin)
- **23 avril 2017** : 1^{er} tour des élections présidentielles
- **7 mai 2017** : 2^{ème} tour des élections présidentielles
- **8 mai 2017** : Brocante organisé par le Comité des fêtes
- **9 juin 2017** : Ramassage des encombrants
- **11 juin 2017** : 1^{er} tour des élections législatives
- **18 juin 2017** : 2^{ème} tour des élections législatives
- **17 novembre 2017** : Ramassage des encombrants

État civil 2016 - 2017

NAISSANCES

- Noham HAKIMI né le 17 mai 2016
- Valentina GHIRARDI née le 12 juillet 2016
- Nolan GOSMAT né le 11 octobre 2016
- Noëla ROCQUE née le 11 novembre 2016
- Timéo SEMINARA né le 30 décembre 2016
- Gabriel CHAMPEIX né le 25 janvier 2017
- Marylou BERARD née le 7 février 2017

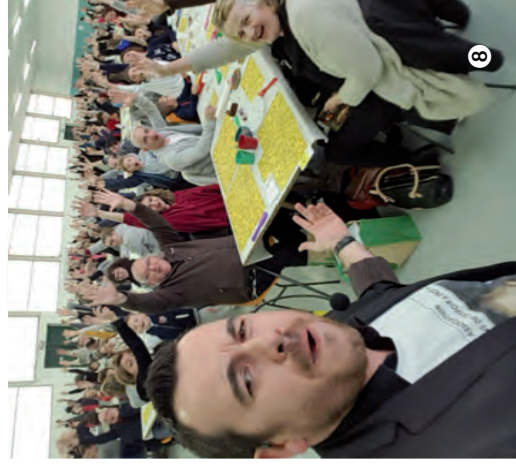
MARIAGES

- Antoine GAREL et Audrey BOULANGER le 1^{er} juillet 2016
- Yoann NÉAN et Bakoly RAZAFIMBELO le 2 juillet 2016
- Olivier BIRON et Cécile BRESSON-PALEY le 29 octobre 2016
- Julien VATTAIRE et Audrey LAMIAUD le 29 octobre 2016

DÉCÈS

- Jean LEDUC le 17 février 2017

Retour en images



- 1 9 avril 2016 : Pièce de théâtre La Grande Buée
- 2 25 juin 2016 : Fête communale
- 3 5 novembre 2016 : Déjeuner des Aînés
- 4 11 novembre 2016 : Commémoration
- 5 26 novembre 2016 : Soirée Choucroute
- 6 14 janvier 2017 : Cérémonie des vœux
- 7 20 janvier 2017 : Pastobal en concert
- 8 5 mars 2017 : Loto pour Enzo

